

**A Mesdames et Messieurs les membres
des Collèges provinciaux
A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
et membres des Collèges Communaux
A Mesdames et Messieurs les Présidents de CPAS**

Nos réf. : spw ias5/050101/FIN/TGTO/AW/CW sortie : 2026/001947

Portail des Pouvoirs Locaux : <https://interieur.wallonie.be>

**Objet : Enquête EUROSTAT 2026 - Garanties octroyées par les Pouvoirs Locaux –
Demande de l'Institut des Comptes Nationaux.**

Mesdames, Messieurs,

Depuis l'exercice 2012, vous avez été sollicités chaque année afin de répondre à une enquête dans le cadre et pour compte d'EUROSTAT.

Tout d'abord, je tiens encore à remercier ceux qui ont pris le temps de répondre à ladite enquête, ce qui va grandement vous faciliter la tâche.

Pour les pouvoirs locaux n'ayant jamais répondu, je vous demande donc instamment de bien vouloir cette fois consacrer un peu de temps à remplir ledit questionnaire.

Pour rappel, EUROSTAT est une direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire. Elle a pour rôle de produire des statistiques officielles de l'Union européenne, principalement en collectant, harmonisant et agrégeant les données publiées par les instituts nationaux de statistiques des pays membres.

Dans le contexte global du contrôle du respect strict des trajectoires budgétaires (des pays membres) au niveau européen et du SEC2010, les garanties octroyées par les pouvoirs locaux font dorénavant l'objet d'analyses tendant à vérifier qu'elles constituent ou non des éléments à intégrer dans la dette consolidée des pays membres. Pour permettre ces analyses réalisées au niveau européen, un certain nombre de données devront être fournies par chacun des pays membres à EUROSTAT. Au niveau de la Région wallonne, l'administration dispose déjà d'une partie de ces données et est capable d'extraire une autre partie des documents budgétaires et comptables soumis à tutelle.

Néanmoins, certaines données ne sont pas disponibles et devront donc être fournies par les pouvoirs locaux.

Le formulaire sera disponible sur le portail des pouvoirs locaux Intérieur.wallonie.be

=> Plus spécifiquement :

<https://interieur.wallonie.be/home/finances/statistiques-etudes/enquete-annuelle-eurostat-icn.html>

⇒ Vous devez aller en bas de page dans DOCUMENTS ASSOCIES :

⇒ Fichier ou lien extérieur – Tableaux EUROSTAT 2026

- Je n'ai pas de garantie
- Tableau Activations – Pas de réponses des pouvoirs locaux
- Tableau Activations – Réponses des pouvoirs locaux
- Tableau Garanties – Pas de réponses des pouvoirs locaux
- Tableau Garanties – Réponses des pouvoirs locaux
- VADE MECUM 2026

Merci de lire d'abord le vade-mecum disponible sur le site.

Même si vous commencez à les connaître, afin de bien préciser les données à récolter et vous guider au maximum, un vade-mecum est disponible et vous devez le lire avant toutes choses car il contient des informations qui vont vraiment vous simplifier la vie au niveau dudit questionnaire.

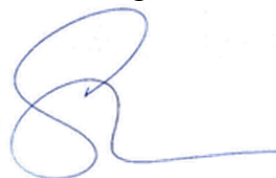
Je vous demande donc de bien vouloir consacrer un peu de temps à remplir ledit questionnaire et de nous le renvoyer par courrier électronique pour mi-mai 2026 au plus tard à l'adresse arianne.wilmet@spw.wallonie.be, telle que spécifiée également dans le vade-mecum.

En vous remerciant de votre implication et de votre bonne volonté, veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les membres des collèges provinciaux, Mesdames et Messieurs les bourgmestres, Mesdames et Messieurs les membres des collèges communaux, Mesdames et Messieurs les présidents de CPAS, mes salutations les meilleures.

Par délégation

**Du Vice-Président et Ministre du Territoire,
des Infrastructures, de la Mobilité et des
Pouvoirs locaux,**

Le directeur général,



Simon DETHIER



CONTACT

Département des Finances locales
Direction de la tutelle financière
Avenue Bovesse 100
5100 NAMUR
tutellefinanciere.interieur@spw.wallonie.be
www.wallonie.be

VOTRE GESTIONNAIRE

Jean-François.sace@spw.wallonie.be
Premier Attaché
Tél : 081/32.37.03
Arianne.wilmet@spw.wallonie.be -
Assistante
Tél. : 081/32.37.34

VOTRE DEMANDE

Vos références :

Pour toute réclamation portant sur la qualité de nos services, veuillez introduire une plainte :
<http://www.wallonie.be/fr/introduire-une-plainte-spw>.

Pour toute réclamation portant sur le traitement de votre plainte par le SPW, veuillez contacter le Médiateur : www.le-mediateur.be.